



COMITÉ DU RHÔNE ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Championnat CRMLE Jeunes 2025

RÈGLEMENT

Le championnat du Rhône et de la Métropole de Lyon des Jeunes, organisé chaque année par le Comité du Rhône et de la Métropole de Lyon, constitue la phase départementale des qualifications pour le championnat de France des jeunes, compétition régie par le règlement fédéral J01.

Article 1 : Informations générales

1.a Liste des tournois

Le Championnat est organisé en 5 tournois regroupant les catégories « Féminines » et « Mixtes » d'une même tranche d'âge (U8 et U8F jusqu'à U16 et U16F) ainsi qu'un tournoi « Cadets/Juniors » regroupant les catégories U18, U18F, U20 et U20F.

1.b Date et lieu du Championnat

Les dates et le lieu du Championnat sont fixés par le Comité Directeur et communiqués sur le site internet du Comité avant le début de la saison.

1.c Horaires

Les horaires des rondes et pointage du Championnat sont fixés par le Comité Directeur, affichés en annexe du présent règlement et communiqués au moins dix jours avant le début du Championnat.

1.d Droit d'inscription

Chaque participant devra s'acquitter d'un droit d'inscription de 8 € jusqu'au mercredi 23h59 précédant le début de la compétition (cachet de la poste faisant foi), majoré à 10 € après cette date.

Seuls les joueurs préalablement inscrits seront appariés à la 1^{re} ronde (aucune inscription sur place, aucun pointage).

Article 2 : Participation

2.a Conditions de nationalité et de licence

Le Championnat est ouvert aux joueurs français et aux joueurs étrangers scolarisés en France, titulaires d'une licence A dans un club du Comité du Rhône et de la Métropole de Lyon au plus tard le premier jour du tournoi. Les U18 et U20 non scolarisés doivent résider en France depuis au moins deux ans et être licenciés à la FFE depuis au moins deux ans.

2.b Principe de qualification

Tous les joueurs respectant les conditions de l'article 2.a peuvent participer. Un joueur déjà qualifié pour le championnat de France Jeunes ou le Championnat de Ligue peut participer à ce tournoi.

Article 3 : Déroulement

3.a Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE (Congrès de Chennai 2022) entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2023. En application de l'article 11.3.2 des règles du jeu et de l'article 2.2.1 du règlement fédéral R03, il est permis aux joueurs d'être en possession d'un appareil électronique dans l'aire de jeu à la condition qu'il soit éteint et rangé dans un sac ou tout autre endroit hors de portée. Tout équipement utilisé (appareil audio, casque anti-bruit, etc) devra être justifié et présenté aux arbitres. Dans le cas contraire, le joueur incriminé perdra la partie. Le délai de forfait, mentionné aux articles 6.7.1 et 6.7.2 des règles du jeu, sera de 15 minutes pour le tournoi U8 et 30 minutes pour les autres tournois.

3.b Cadences

Pour les tournois U8, la cadence sera de 30 minutes + 10s/coup.

Pour les autres tournois, la cadence sera de 50 minutes + 10s/coup.

3.c Appariements

Les appariements se feront au Système Suisse (C.04.1, C.04.2 et C.04.3 FIDE Handbook / version adoptée au 93^e congrès – Chennai 2022) à l'aide du logiciel Papi, en 9 rondes.

3.d Homologation

Le règlement est celui de la FFE et les tournois sont homologués. Le résultat des parties est pris en compte pour le classement ELO FIDE pour les joueurs de moins de 1800 ELO jouant à la cadence 50 minutes + 10s/coup et pour le classement ELO FIDE rapide pour les joueurs jouant à la cadence 30 minutes + 10s/coup.

3.e Classement

Le classement final sera établi au nombre de points. Les joueurs ex æquo seront départagés au Buchholz tronqué, puis au Buchholz puis à la performance.

Dans chaque catégorie sont décernés les titres de champion départemental, vice-champion départemental et troisième. Pour l'attribution des titres, les joueuses ne peuvent prétendre qu'à un seul titre.

3.f Classement des clubs

Un classement des clubs est établi à partir du nombre de points réalisés par les 5 meilleurs joueurs et joueuses de chaque club dans tous les tournois du Championnat. En cas d'égalité de points, le départage est effectué en prenant en compte le résultat du 6^e meilleur joueur, à défaut du 7^e, puis du 8^e et en cas de nouvelle égalité à partir du nombre de titres obtenus par chaque club.

Article 4 : Encadrement

4.a Direction du Championnat

Le Comité Directeur désigne le directeur du Championnat qui ne pourra être l'arbitre principal du tournoi. Le Directeur du Championnat est chargé de gérer les inscriptions et de publier la liste des qualifiés pour le Championnat de Ligue. Il assiste le club organisateur dont il est l'interlocuteur privilégié pour toutes les questions techniques et financières concernant le Championnat.

4.b Arbitrage

Le président du CRMLE et le directeur du tournoi désignent l'arbitre principal du Championnat, appartenant à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes d'échecs

Celui-ci, appartenant à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes des Échecs devra justifier d'une expérience reconnue ; il devra être au minimum Arbitre Fédéral Open 1.

L'arbitre principal désigne les arbitres adjoints pour les trois jours. Ce choix sera validé par le président du CRMLE et le directeur du tournoi.

4.c Commission d'appel

Toute protestation doit être transmise par écrit auprès de l'arbitre principal. Elle sera ensuite examinée par la Commission d'Appel du Championnat.

La composition de la Commission d'Appel est publiée avant la fin de la première ronde en annexe du présent règlement.

Elle est composée de :

- un représentant des arbitres,
- le directeur du tournoi ou son représentant,
- l'organisateur ou son représentant.

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant ou concernant au premier chef un joueur qu'il encadre. Chaque poste devra donc comporter un suppléant, d'un club différent du titulaire.

validé le 4 octobre 2025.

Directeur du championnat
Sébastien GEORGES

Arbitre principal
Bruno DARCET



Annexe 1 - Horaires

Horaires Catégories U10 U12 U14 U16 U18-20	Horaires Catégorie U8
Samedi 18 octobre 2025 <i>Affichage des Appariements 9h45</i> Ronde N°1 : Début 10h00 Ronde N°2 : Début 13h30 Ronde N°3 : Début 16h00 Dimanche 19 octobre 2025 Ronde N°4 : Début 10h00 Ronde N°5 : Début 13h30 Ronde N°6 : Début 16h00 Lundi 20 octobre 2025 Ronde N°7 : Début 10h00 Ronde N°8 : Début 13h30 Ronde N°9 : Début 16h00	Dimanche 19 octobre 2025 <i>Affichage des Appariements 9h45</i> Ronde N°1 : Début 10h00 Ronde N°2 : Début 11h30 Ronde N°3 : Début 13h30 Ronde N°4 : Début 15h00 Ronde N°5 : Début 16h30 Lundi 20 octobre 2025 Ronde N°6 : Début 10h00 Ronde N°7 : Début 11h30 Ronde N°8 : Début 13h30 Ronde N°9 : Début 15h00



Annexe 2 – Arbitres

Arbitre principal : Bruno DARCET

Arbitres adjoints :

Ohanes BARDAKJIAN

Georges BELLET

Pascale BONNET

Matthias CARNO



Annexe 3 – Commission d’Appel

Représentant	Principal	Suppléant
Arbitre	Bruno DARCET	Matthias CARNO
Directeur du Championnat	Sébastien GEORGES	
Organisateur	Georges BELLET	